

2025/393

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° DC2025-102

Date de la convocation : 02/10/2025

Conseillers en exercice : 123

Conseillers présents : 76

Conseillers représentés : 12

Le neuf octobre deux mille vingt-cinq, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au Centre Culturel Les Tourelles de Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : 001 POTRON Pierre, 002 ETIENNE Philippe, 006 NANJI Désiré, 014 FRANGEL Yann, 015 THIERION Vincent, 017 BESTEL Bernard, 021 LAURENT-CHAUVET Pierre, 022 DESTENAY Roland, 023 GENTY Jean Charles, 024 DE POUILLY Jean, 026 LOBIDEL Alain, 028 MEIS Michel, 029 SIGNORET Francis, 031 LALLEMENT Séverine, 033 VAIRY Lionel, 034 CANNAUX Francis, 036 PIERSON Florent, 037 LEFORT Sylvie, 038 SEMBENI Anne, 039 LAMBLLOT Laurent, 040 MATHIAS Frédéric, 043 SEMBENI Peggy, 044 POU CET Eric, 045 QUEVAL Guillaume, 046 SINGLIT Benoît, 048 FOURCART Marie Hélène, 049 ANDREY Danielle, 051 RAGUET Philippe, 052 LELOUP Nathalie, 055 VERNEL Martine, 056 DANNEAUX Dominique, 057 DEMISSY Pierre (depuis 20:00:19), 058 RAULET Olivier, 059 LECLERCQ Guy, 060 MANCEAUX Christophe, 062 PIEROT Chantal, 063 AUROUX Emmanuel, 064 MALVAUX André, 066 OUDIN Denis, 067 ROUSSY Elise, 068 HAULIN Bertrand, 070 GROSSELIN Jacques, 073 BOXEBELD Pascal, 075 GUERIN Anne Marie, 077 NAUDIN Muriel, 079 BERTHELEMY Mathieu, 080 LORFEUVRE Gérard, 081 ROBIN Dominique, 083 LEROY Yves, 084 FLEURY Vincent, 086 MAILLARD Franck, 087 SALEZ René, 088 MALVAUX Frédéric, 089 VAN DEN BERGH Charles, 090 PIRAS Caroline, 091 BOUILLON Mathieu, 093 BOUILLON Daniel, 094 MINET Maxime, 095 RICHELET Jean-Pol, 097 AUDEGOND Michaël, 098 BESANCON Tony, 099 LE GALL Jean François, 100 CANIVENQ Roland, 101 DAUPHY Bruno, 102 BAUDART Martine, 103 BERGERY Marie Claude, 104 BOLY Francis, 105 CARPENTIER Dominique, 112 FESTUOT Annie, 114 COSSON Geneviève, 117 LAMPSON Nadège, 118 LEBON Christophe, 120 PAYEN Françoise, 121 RENOLLET Hubert, 122 MAROTEAUX Nathalie, 123 FRAIPONT Anne.

Ont donné procuration : 004 LOUIS Jean-Marc (à 055 VERNEL Martine), 009 HERBAY Christelle (à 006 NANJI Désiré), 011 PERTUS Xavier (à 038 SEMBENI Anne), 019 DEGUY Bernard (à 026 LOBIDEL Alain), 020 MARCHERAS Laetitia (à 029 SIGNORET Francis), 027 CERRAJERO Eladio (à 073 BOXEBELD Pascal), 042 HUSSON POISSON Fanny (à 044 POU CET Eric), 061 BOUILLEAUX Jean Pol (à 062 PIEROT Chantal), 092 MOUTON Francis (à 090 PIRAS Caroline), 096 LESOILLE Patrick (à 093 BOUILLON Daniel), 108 COURVOISIER Frédéric (à 094 MINET Maxime), 110 DION Valentine (à 114 COSSON Geneviève).

Secrétaire de séance : M. Gérard LORFEUVRE

OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE REMPLACEMENT AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FPT

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes en date du 28 mars 2018 relative à la mise en place des missions de remplacement dans la filière administrative,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes en date du 25 janvier 2019 relative à l'extension des missions de remplacement aux missions temporaires,

../...

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes en date du 5 mars 2020 relative à la mise en place des missions de remplacement et missions temporaires dans la filière technique,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes en date du 22 juillet 2020 relative à la mise en place des missions de remplacement et missions temporaires dans la filière animation et ATSEM,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes en date du 22 mai 2023 fixant la tarification des missions temporaires et de remplacement,

Le Président rappelle à l'assemblée :

Que le législateur permet aux Centres de Gestion de recruter des fonctionnaires ou des contractuels affectés à des missions temporaires ou de remplacement.

C'est pourquoi, pour pallier les éventuelles absences dans les collectivités et établissements publics ou pour faire face à un besoin ponctuel, le Président pourra solliciter une mission de remplacement ou une mission temporaire auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes. Le personnel affecté à la communauté de communes sera placé sous l'autorité fonctionnelle du Président.

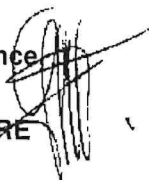
La collectivité ou l'établissement public remboursera au Centre de Gestion :

- le salaire au 1^{er} échelon du grade de l'agent remplacé dans le cas d'une mission de remplacement
OU le salaire au 1^{er} échelon du grade proposé par la collectivité ou l'établissement public en fonction des missions confiées à l'agent et soumis à la validation du Centre de Gestion dans le cas d'une mission temporaire ainsi que les charges sociales afférentes majorés de 18.63% au titre des frais de gestion,
- les frais de déplacement (nombre de kilomètres réels parcourus),
- les avantages sociaux (éventuels).

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, AUTORISE le Président à signer la convention avec le Centre de Gestion par 86 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (057 DEMISSY Pierre, 091 BOUILLON Mathieu)

Le secrétaire de séance

M. Gérald LORFEUVRE



Le Président,



Benoît SINGLIT